

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-ARMOU

Le 08 Décembre 2015, à 19 h 30, le Conseil Municipal de St Armou s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric CAYRAFOURCQ, Maire.

Etaient présents : Mmes Karine BATISTA, Odile BRITIS-BETBEDER, Marie-José DEDEBAN, Elsa PAYRI-CHINANOU, Carine SEPS, Mrs Dominique KLEBER-LAVIGNE, Olivier LAULHE, Alain SCHINCARIOL, Gilles LANOT, Denis DURANCET, Laurent KELLER, Lionel WALAS.

Absents excusés : MM. Nicolas CASTAGNET (Pouvoir donné à Frédéric CAYRAFOURCQ).
Françoise BERDOY (Pouvoir donné à Dominique KLEBER-LAVIGNE).

Madame Marie José DEDEBAN a été désigné comme secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 20 Novembre 2015 est approuvé à l'unanimité des présents.

Délibération n° 2015-0812-1 : Administration générale **Réhabilitation et extension de l'Ecole et de la Mairie – Demande de Subvention au Département**

Le Maire rappelle au Conseil qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de réhabilitation et d'extension de l'école et de la Mairie actuelle, afin de les mettre aux normes.

Il ajoute que le dossier de demande de subventions a été établi et que la dépense a été évaluée à 991 480,08 € HT se décomposant comme suit :

- Ecole : 684 875,76 € HT
- Mairie : 120 860,43 € HT
- Place publique : 185 743,90 € HT

Il précise que la place publique sera créée avec la mise en place du monument aux morts et que le jardin d'enfants sera ouvert au public.

Il convient maintenant de solliciter du Conseil Départemental le maximum de subvention possible pour ce type d'opérations.

Le Conseil Municipal,

Après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, à l'unanimité :

DECIDE – d'approuver ce projet,
- de solliciter du Conseil Départemental le maximum de subvention possible pour ce type d'opérations

PRECISE - que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres et par emprunt

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme

Par Le Maire,
Frédéric CAYRAFOURCQ
K LEGER-LAVIGNE 10

